

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'AZET n° D2023-01**
Séance du 16 février 2023

Date de la convocation : 9 février 2023

Date de l'affichage : 9 février 2023

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 8

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire :

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, CARROT Franck, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, , CURIE Jacques-Yves, SALETTIS Robin, BEYRIE Fanny

Excusés : SAINAS Mikaël, BEYRIE André Absents : GUINET Jean

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

Amélioration de la couverture incendie du village

La Maire expose aux membres du conseil municipal la couverture problématique du fond du village, chemin des Sarradets en matière de défense incendie. La borne incendie située sur cette voie, n'est pas conforme, son débit est trop lent et son installation gêne les manœuvres. C'est pourquoi, elle a saisi les services du SDIS pour étudier la solution la meilleure pour disposer d'une capacité hydraulique suffisante pour les habitations et les bâtiments agricoles de ce secteur. Deux propositions ont été étudiées :

- soit l'installation d'une nouvelle borne à la sortie du village alimentée par la réserve du château d'eau et traversant les prés appartenant à des particuliers,
- soit l'installation d'une réserve d'eau incendie d'une capacité de 60m3 placée devant le local des poubelles, parcelle dont la commune est propriétaire.

Compte tenu des difficultés pressenties pour acheminer la cuve, la solution de la création d'un nouveau poteau d'incendie de DN100, raccordé au réservoir incendie par une canalisation enterrée directe, semble la solution la plus adaptée.

La Maire, pour faire face à cette dépense souhaite déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat et envisage également de faire un prêt bancaire.

L'entreprise Cubat est chargée d'instruire l'étude préalable au regard des prescriptions du SDIS et a été sollicitée pour la production d'un devis.

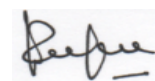
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix de la création d'un nouveau poteau incendie mais retient également comme intéressante la solution de la réserve incendie si elle s'avérait plus adaptée. Le Conseil charge la Maire de déposer un dossier de demande de subvention DETR à hauteur de 80% et de négocier auprès du Crédit agricole l'attribution d'un prêt, si nécessaire.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 8

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures

La Maire, Maryse Puyau



pour copie conforme